



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Communiqué de presse

Bordeaux le 15 novembre 2021

Contre l'Omerta Soutenons Alerte aux Toxiques !

La Cour d'Appel de Bordeaux a donc décidé de conditionner le droit de se défendre d'Alerte aux Toxiques et de sa porte-parole, au versement préalable de 125000 euros ! Dans la patrie des droits de l'Homme, c'est une sorte de justice à deux vitesses qui s'instaure, selon les moyens financiers.

Il est vrai qu'on a rarement vu une juridiction bordelaise contrarier le CIVB. Et l'ancienne avocate de Monsanto a dû être convaincante.

Cette décision consistant à frapper à la caisse, s'inscrit dans le cadre d'une stratégie générale de répression de l'État macronien. Les manifestants, quand ils ne sont pas réprimés directement, voient tomber des pluies d'amendes à 135 euros pour un oui ou un non. Témoins les manifestants contre les retenues collinaires illégales dans les Deux Sèvres, contraints de payer des amendes pour stationnement « illégal ».

La dénonciation de la supercherie « Haute Valeur Environnementale » doit cependant continuer. L'habillage environnemental de pratiques toxiques doit être dénoncé auprès des consommateurs.

La Confédération Paysanne de Gironde appelle donc à soutenir financièrement Alerte Aux Toxiques pour lui permettre de régler les dommages et intérêts.

Soutien à AAT

-----Contacts

- Dominique Techer, Porte-paroles de la Confédération paysanne de Gironde : 06 09 87 55 45
- Confédération paysanne de Gironde: gironde@confederationpaysanne.fr